CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E137778** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2026**

ÉDITÉ LE 01/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/2010

Raison sociale : DORDOGNE TOITURES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/10/2021

Capital : 10 000

ZAE ROC DE LA PEYRE
ZAE ROC DE LA PEYRE
24240 SIGOULES ET FLAUGEAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SIGOULES-ET-FLAUGEAC B 520136920

Siret : 520 136 920 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 6109980

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 626725

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 626725

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 05 56 61 06 28 **Fax :**

Portable : 06 58 34 17 22

Responsabilité légale :
MONTEIL LUDOVIC PRÉSIDENT

Site Internet : www.dordogne-toiture.fr

E-mail : l.monteil@dordogne-toitures.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 682 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	19/11/2025
3193	Couverture du patrimoine		19/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025